

paroisse, et la marraine;
Aurélié Brocisseur, son épouse
lesquels ont déclaré ne savoir
signer. A fini a signé avec nous.
Lecteur fait.

Napoléon Faruier & M. Landry, ^{ptm} Cms

M. /
Alphonse
Lossier
et
Vitalyrie
Larzon

Le vingt deux juillet, mil neuf-
cent-un, sur la dispense de
deux bans de mariage accordés
par Messire Alfred Robichaud,
Vice-Gérant de Monseigneur
l'Archevêque de Montréal en date
du dix-neuf du présent mois,
sur aussi la publication de troi-
sième ban faite au prône de nos-
tre messe paroissiale entre Alphonse
Lossier, cultivateur, sans majeure
de Marie Louise Cadore, de
Saint Alphonse de Rodrigue, d'une
part; et Vitalyrie Larzon, domi-
ciliée en cette paroisse, fille en-
jeune de Jean-Baptiste Larzon,
journalier, et de Marguerite Lossier,
de cette paroisse, d'autre part, sembla-
ble publication ayant été faite à
St Alphonse, comme il appert par
un certificat du curé de la dite
paroisse; ne s'étant découvert
aucun empêchement, nous, sous-
signé, curé de cette paroisse
avons reçu leur mutuel con-
sentement de mariage et leur
avons donné la bénédiction
nuptiale en présence de

Quatrième feuillet 8

Félix M^e Carville, témoin de l'époux,
d'Alain Langon, père de l'épouse
lesquels et l'époux ont déclaré ne
savoir signer. L'épouse et plusieurs
amis ont signé avec nous. Lecture
faite.

Victoire Langon
Jane Sward
Delia Girard

M. Landry, P^{re} Curé

B. 19

J. Hermès Nap,
Jolicœur

Le deux août, mil neuf cent un,
nous, soussigné, curé de Saint
Patrice de Beauport avons
baptisé Joseph Hermès Napoléon né avant
hier fils légitime de Fabien Jolicœur,
boucher, et de Alexandrina Croze,
de cette paroisse. Le parrain
a été Hermès Chaput, marchand de
cette paroisse et la marraine, Alida
Croze, épouse d'Adolphe Laferrien
de St Thomas de Pinerille, lesquels et le père
ont signé avec nous. Lecture faite.

Alida Croze
Hermès Chaput
Fabien Jolicœur

M. Landry, P^{re} Curé

B. 20

Anonymous
de
O. Breault

Le dix-huit juillet mil neuf
cent un, a été baptisé par le
docteur Pichette de St Léonard
une enfant du sexe féminin,
légitime d'Onésime Breault,
promesse et de Marie Louise
Perreault, de cette paroisse.

M. Landry, P^{re} Curé